

**Commune
de
GERSTHEIM**



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Sélestat-Erstein

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 OCTOBRE 2011**

Le Conseil Municipal a été convoqué le 12 octobre 2011.

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence du Maire et en présence de tous les conseillers municipaux en fonction à l'exception de Estelle BRONN, Nathalie HECKMANN, Christian HURTHER, Anne-Catherine LIPP, Yves MARTZ, Emile PFISTER, Sébastien SCHUEBER, qui ont donné respectivement procuration à Philippe SCHAEFFER, Anne-Marie KLIPFEL, Jean Marc KELLER, Thierry WENDLING, Hubert ARBOGAST, Laurence MULLER-BRONN et Philippe TARDOT

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 août 2011
3. Transformation d'un poste agent territorial spécialisé des écoles maternelles en poste a temps complet
4. Suppression de postes et mise à jour du tableau des effectifs communaux
5. Approbation de l'état d'assiette 2013 des coupes de bois proposé par l'ONF
6. Motion pour la défense du droit à la formation professionnelle dans la fonction publique territoriale
7. Communications du Maire au Conseil Municipal
 - a. Décisions prises par délégation du Conseil Municipal (article L2122-22 du CGCT)
 - b. Autres décisions et communications
8. Communications et points divers.
9. Points divers

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme Laurence MULLER-BRONN, 1^{ère} adjointe, pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 AOUT 2011

Le procès-verbal de la séance du 29 août 2011 a été communiqué à tous les conseillers.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. AFFAIRES DE PERSONNEL : TRANSFORMATION D'UN POSTE AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES (ATSEM) EN POSTE A TEMPS COMPLET

Monsieur le Maire propose de modifier la durée hebdomadaire de service d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1^{ère} classe (ATSEM) à temps non complet. La durée hebdomadaire de service de ce poste passerait ainsi de 32/35^{èmes} à 35/35^{èmes} à compter du 1er novembre 2011.

Conformément aux dispositions de l'article 97 I de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 (modification du temps de travail inférieure à 10 % n'ayant pas d'incidence sur le régime d'affiliation à la CNRACL de l'agent), il y a lieu de procéder à une modification du poste existant.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret n° 2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 janvier 2008 portant la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 30,5/35^{èmes} à 32/35^{èmes};

Vu le tableau des emplois communaux

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE :

- de porter à 35 heures la durée du temps de travail de l'emploi d'ATSEM à temps non complet occupé par Mme Sylvie LACHMANN
- de modifier en conséquence le tableau des emplois communaux

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2011.

4. SUPPRESSION DE POSTES ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

Le Maire rappelle que par délibération du 23 mai 2011, le Conseil Municipal avait créé un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) 1^{ère} classe à temps non complet (32/35èmes).

Ce poste devait être occupé à la rentrée 2011 par un agent communal qui avait exercé jusque là ses fonctions sous le régime du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

Cet agent ayant décidé de poursuivre une activité dans le secteur privé, il y a lieu de supprimer le poste du tableau des effectifs communaux.

Par ailleurs, il y a lieu de supprimer un second poste d'ATSEM 1^{ère} classe à temps non complet (32/35èmes), suite au départ à la retraite, depuis le 1^{er} août 2011, de l'agent qui l'occupait.

Vu les délibérations n°7 du 30 janvier 2008 et n°3A du 23 mai 2011

Vu la saisine du Comité Technique Paritaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de supprimer, à compter du 1^{er} novembre 2011, deux postes d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) de 1^{ère} classe à temps non complet (32/35èmes)
- **MODIFIE** le tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX AU 1ER NOVEMBRE 2011

TITULAIRES	Postes ouverts	dont tps non complet	Postes pourvus	dont tps non complet	Equivalent temps plein
FILIERE ADMINISTRATIVE	4	-	3	-	3
ATTACHE	1	-	1	-	1
REDACTEUR	1	-	-	-	-
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	-	1	-	1
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE	1	-	1	-	1
FILIERE TECHNIQUE	10	-	9	-	9
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1	-	1	-	1
AGENT DE MAITRISE	1	-	1	-	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	2	-	2	-	2
ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE	1	-	1	-	1
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	5	-	4	-	4
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE	2	-	2	-	2,00
ATSEM 1ERE CLASSE	2	-	2	-	2,00
Total titulaires :	16	-	14	-	14,00

NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC	Postes ouverts	dont tps non complet	Postes pourvus	dont tps non complet	Equivalent temps plein
FILIERE ADMINISTRATIVE	2	-	1	-	1
REDACTEUR	1	-	1	-	1
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE	1	-	-	-	-
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE	1	-	1	-	1
ATSEM 1ERE CLASSE	1	-	1	-	1
Total non titulaires de droit public :	3	-	2	-	2
TOTAL ENSEMBLE DES AGENTS :	19	-	16	-	16,00

CAS PARTICULIERS

EMPLOI FONCTIONNEL	Postes ouverts	dont tps non complet	Postes pourvus	dont tps non complet	Equivalent temps plein
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES (emploi fonctionnel déjà comptabilisé avec le poste d'attaché)	1	-	1	-	1

5. APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2013 DES COUPES DE BOIS PROPOSE PAR L'ONF

Philippe SCHAEFFER rappelle que l'ONF établit annuellement un « état d'assiette des coupes » qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage.

Après martelage, ces coupes seront inscrites à l'Etat Prévisionnel des Coupes de l'exercice 2013 qui sera ensuite soumis au Conseil Municipal pour approbation. Cette décision engagera alors une décision d'exploitation et de commercialisation des produits de la coupe.

Les parcelles concernées pour la campagne de martelage 2011 sont les parcelles 16, 22, et 23 représentant une surface totale de 27,34 ha.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes de bois proposé par l'Office National des Forêts pour l'année 2013
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes et documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

6. MOTION POUR LA DEFENSE DU DROIT A LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le Maire informe qu'il a été saisi par le Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), appuyé en cela par l'Association des Maires de France, d'une demande de motion pour la défense du droit à la formation des agents territoriaux.

En effet, le projet de loi de finances rectificative pour 2011 adopté par le Parlement prévoit de faire passer le taux de cotisation des communes au CNFPT de 1 % à 0,9 %.

Le CNFPT est l'organisme qui est notamment chargé, à l'échelle nationale, de fixer les grandes orientations de la politique de formation des fonctionnaires. Il assure la formation initiale de certains fonctionnaires de catégorie A. Il participe également à la formation continue et prépare les fonctionnaires qui le souhaitent aux concours internes et externes de la fonction publique pour faciliter la promotion professionnelle.

Son financement est assuré par un prélèvement payé par les collectivités et assis sur une partie de la masse salariale de ces dernières.

Selon le CNFPT, cette mesure amputera ses ressources de près de 33,8 millions d'euros dès 2012 alors qu'il vient de s'engager dans des réformes destinées à mieux répondre aux attentes des collectivités, notamment en améliorant et en complétant l'offre de formation proposée aux agents.

La conséquence en serait que certaines formations, aujourd'hui gratuites, pourraient devenir payantes. De même, certains frais annexes aux formations (transport, hébergement, restauration) pourraient ne plus être pris en charge par le CNFPT à l'avenir, de sorte qu'au final, les collectivités n'y gagneraient rien.

Le Maire soumet le projet de motion au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** la motion suivante :

« Le conseil municipal de Gerstheim, réuni le 20 octobre 2011, demande que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents. »

7. COMMUNICATIONS DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL - DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22 DU CGCT)

Le Maire fait état des décisions prises par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

1. Conclusion de marchés (art. L 2122-22 4° du CGCT)

Le Maire fait état des marchés conclus par délégation du Conseil Municipal :

Dépenses diverses					
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal et Ville	Montant HT	Montant TTC
Fournitures fleurissement et espaces verts	25/05/2011	Gaessler et Fils	67230 BENFELD	5 334,95 €	5 628,37 €
Bulletin municipal	26/05/2011	C.A.R.	67000 STRASBOURG	1 849,02 €	2 211,43 €
	29/08/2011			1 585,61 €	1 896,39 €
Fournitures fleurissement et espaces verts	06/06/2011	Fleurs B. MEYER	67860 RHINAU	4 146,25 €	4 374,29 €
Feu d'artifice 13 juillet	06/06/2011	PYRAGRIC	67300 SCHILTIGHEIM	3 929,77 €	4 700,00 €
Fourniture de fioul	26/08/2011	CPE ENERGIE	67300 SCHITLIGHEIM	1 346,16 €	1 610,01 €
Total :				18 191,76 €	20 420,50 €

Viabilisation parcelle - Rue des Narcisses (Lotissement Printemps)					
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal et Ville	Montant HT	Montant TTC
Raccordement électrique Basse Tension	31/08/2011	ESR	67000 STRASBOURG	1 294,39 €	1 548,09 €
Voirie/Terrassement	31/08/2011	BURGER - SCREG EST	67151 ERSTEIN	4 175,00 €	4 993,30 €
Branchement AEP regard de comptage	12/09/2011	USINES MUNICIPALES D'ERSTEIN	67152 ERSTEIN	1 526,39 €	1 825,56 €
Raccordement Gaz	05/09/2011	GRDF	68110 ILLZACH	735,60 €	879,78 €
Branchement AEP regard de comptage	05/09/2011	SDEA	67013 STRASBOURG	3 650,00 €	4 365,40 €
Raccordement télécom	12/10/2011	SOGECA	67013 STRASBOURG	549,00 €	656,60 €
Total :				11 930,38 €	14 268,73 €

2. Décisions prises en matière de préemption (art. L 2122-22 15° du CGCT)

Le Maire fait état des déclarations d'intention d'aliéner entrées en mairie depuis la dernière séance du Conseil Municipal. Il n'a pas été fait usage du droit de préemption

3. Décisions prises en matière de ligne de trésorerie (art. L 2122-22 20° du CGCT)

Le Maire rend compte des opérations effectuées sur la ligne de trésorerie depuis le début de l'année :

Organisme bancaire	Date de la décision	Date du virement	Type d'opération	Montant
Crédit Agricole Alsace Vosges	03/12/2010	10/12/2010	Déblocage de fonds	400 000 €
	04/04/2011	08/04/2011	Remboursement	-100 000 €
	09/05/2011	11/05/2011	Remboursement	-200 000 €
	06/06/2011	14/06/2011	Remboursement	-100 000 €
	13/07/2011	18/07/2011	Déblocage de fonds	100 000 €
	01/08/2011	03/08/2011	Déblocage de fonds	50 000 €
	22/08/2011	25/08/2011	Déblocage de fonds	50 000 €
	28/09/2011	28/09/2011	Remboursement	-150 000 €
Solde au 20/10/2011				50 000 €

Le Conseil Municipal prend acte des ces communications.

8. COMMUNICATIONS ET POINTS DIVERS

Le Maire informe que la Préfecture a notifié à la commune une estimation actualisée du reversement au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR), d'un montant de 201 595 €. Il ne s'agit pas cependant du montant définitif, ce dernier devant être notifié par les services de l'Etat dans les prochaines semaines.

Lors de l'élaboration du budget primitif pour 2011, ces derniers avaient estimé le reversement au FNGIR à 193 885 €. Afin de prévoir une marge, nous avons inscrit 200 500 € de crédits sur le compte dépenses concerné. Ces crédits étant insuffisant, il y aura lieu d'adopter une délibération modificative du budget lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal, lorsque le montant définitif exact sera connu.

L'augmentation de la participation communale s'explique par le fait que la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée) réellement perçue par la commune en 2011 dépasse les prévisions initiales (48 000€ en prévisionnel et 56 000€ en réel pour l'instant).

Anne-Marie KLIPFEL indique que le Gerstheim Info sera distribué le 2 décembre. Elle revient sur le voyage des aînés à Evian, qui a été un succès et dont les participants sont revenus très satisfaits.

Isabelle WERTH fait le bilan des différentes manifestations organisées par le comité des fêtes. Le concert de Dr BOOST n'a pas eu le succès escompté, peut être en raison des concerts que le groupe avait déjà donnés dans le secteur à des dates relativement proches. Le bilan financier détaillé des fêtes de l'été et du 14 juillet sera envoyés aux conseiller avec le présent compte rendu.

Elle annonce les prochaines manifestations organisées par le comité des fêtes :

- Spectacle « Paillettes à la Diable » le 6 novembre
- Election de miss Noël et soirée dansante le 3 décembre

- Marché de Noël le 4 décembre : cette année, les stands seront constitués de petits chapiteaux

Laurence MULLER-BRONN remercie les conseillers qui ont participé à l'opération « Vélo Gourmand ».

Elle annonce que la 2^{ème} édition du salon avec exposition des commerçants et artisans de la communauté des communes du Rhin se déroulera à Rhinau les 19 et 20 novembre. Les conseillers sont cordialement invités à participer à l'inauguration, le 18 novembre à 18h30.

Cette année, 40 commerçants et artisans collaborent à la manifestation.

La communauté de communes va prendre en charge l'élaboration et la mise à disposition de plans de situations, qui seront implantés dans chaque Commune membre. Pour Gerstheim, cela concernera le plan d'ensemble de la commune et la signalétique de la zone artisanale. A ce sujet, Philippe TARDOT s'interroge sur la possibilité que ces panneaux des plans soient éclairés, afin de faciliter leur lecture la nuit. A défaut, il faudra essayer de les implanter à proximité d'une source d'éclairage existante.

Concernant les affaires scolaires, Laurence MULLER-BRONN indique que le prochain conseil d'école aura lieu le 4 novembre à 20 h.

Par ailleurs, les conseillers ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de participer à une matinée d'enseignement en classe bilingue afin de voir comment cela se déroule concrètement.

Philippe TARDOT informe que le parquet de la salle de danse du gymnase va être remplacé par l'entreprise titulaire du marché, à sa charge. Il a en effet été constaté des désordres (ondulations et soulèvements des lattes à divers endroits) qui sont dus notamment à une technique de pose incorrecte.

Le nouveau parquet qui sera posé sera plus adapté à la pratique de la danse et absorbera mieux les chocs.

Le Maire fait le point sur les subventions et participations financières versées par le Conseil Général aux associations et établissements implantés dans la commune.

Le rapport d'activité de la communauté de communes est disponible en mairie pour ceux qui souhaitent le consulter.

Il informe que la commission communale des impôts directs doit se réunir et propose la date du 14 novembre. L'heure dépendra de la participation ou non d'un représentant du service des impôts. Les participants seront informés par convocation.

Le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil Municipal est programmée au 28 novembre 2011.

A Gerstheim, le 21 octobre 2011

Le Maire

Marc-Daniel ROTH